



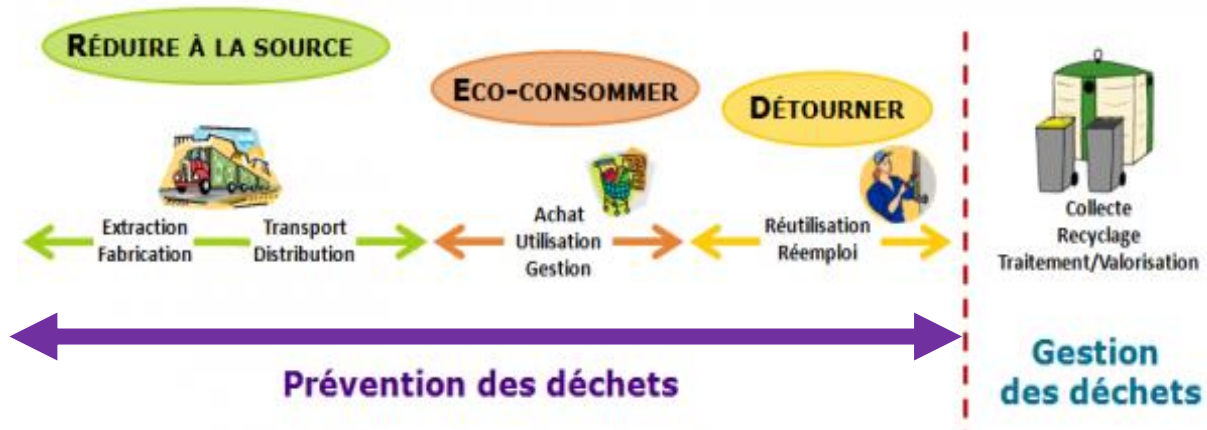
Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés



2019 – 2024

Préambule

La prévention de la production des déchets représente l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité (réduire les déchets à la source, lors de la fabrication, gérer les achats, réutiliser les objets en fin de vie...).



Source : ADEME

Les actions de prévention visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés ;
- Et/ou réduire leur nocivité ;
- Et/ou améliorer leur caractère valorisable, dans une logique de préservation des ressources.

Dans un contexte de développement durable, la prévention doit prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets et ne doit pas se faire au détriment de l'environnement (eau, air, énergie, sol).

La loi Grenelle 2 impose à tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à compétence déchets, la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont le contenu et les modalités d'élaboration sont définis par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015.

La démarche consiste à :

1. Établir un état des lieux (diagnostic du territoire) ;
2. Réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010, comme défini par la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (LTECV) ;
3. Mettre en œuvre des actions pour atteindre ces objectifs (programme d'action) ;
4. Évaluer et suivre le PLPDMA.

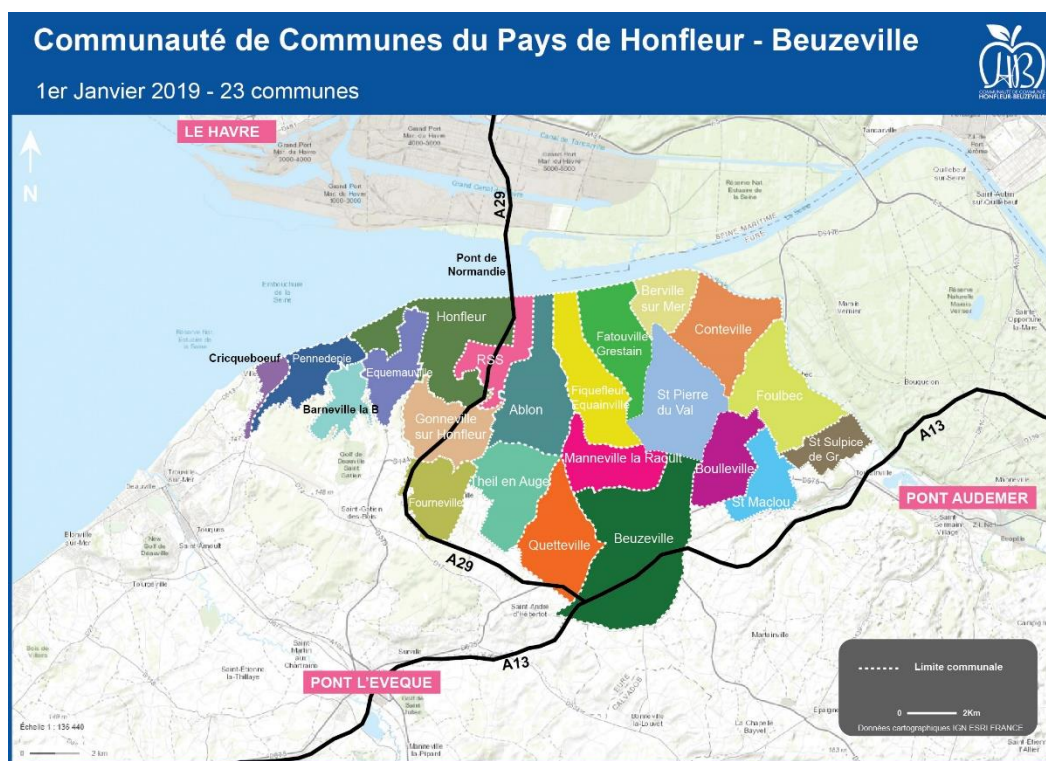
Table des matières

I. GOUVERNANCE	4
A. Présentation de la collectivité.....	4
B. L'Equipe projet.....	4
C. Les Acteurs.....	5
D. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	6
II. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	7
A. Organisation du service	7
B. Financement du service.....	8
C. Production de déchets	8
D. Caractérisation des ordures ménagères	9
➤ Sur la partie Euroise du territoire.....	9
➤ Sur la partie Calvadosienne du territoire.....	10
E. Actions de prévention existantes	11
F. Cohérence avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)	11
III. OBJECTIFS & PROGRAMME D'ACTION.....	12
A. Présentation du programme.....	12
B. Objectifs de réduction des déchets	12
C. Axes d'intervention	13
D. Objectifs opérationnels des actions.....	14
IV. PLAN D'ACTION.....	15
ACRONYMES	25
DEFINITIONS	25

I. GOUVERNANCE

A. Présentation de la collectivité

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) a été créée le 1^{er} janvier 2017, par la fusion des Communautés de Communes du Pays de Honfleur et du Canton de Beuzeville. Elle a une dimension interdépartementale liant les départements de l'Eure et du Calvados au sein de la région Normandie. Elle regroupe 27 760 habitants, répartis sur 23 communes qui s'étendent sur 281,15 km². Essentiellement rural, le territoire se caractérise par une attractivité touristique forte, caractérisée par une variation saisonnière importante.



Le territoire ayant évolué depuis 2017 en termes de communes-membres et donc de population, toutes les données relatives à la production de déchets seront rapportées au nombre d'habitants.

B. L'Equipe projet

Les principaux agents de la collectivité amenés à participer au programme de prévention sont :

AGENT	FONCTION	RÔLE DANS LE PLPDMA
Laurence LECESNE	Animatrice prévention	Animation, coordination
Ophélie LEFEVRE	Responsable de service	Mise en œuvre des actions
Nicole LEHENAFF	Adjointe administrative	
Jean Baptiste LE SUEUR	Adjoint technique	
Erick GITTINGER	Chef d'équipe régie OM	

➤ Coordonnées de l'animatrice de programme

Laurence LECESNE, Animatrice Prévention déchets

Tél : 06.72.21.89.93

Courriel : laurence.lecesne@ccphb.fr

➤ **Elu référent en charge du dossier**

Jean François BERNARD, vice-président en charge de l'Environnement

C. Les Acteurs

Les principaux acteurs sont détaillés ci-dessous (liste non exhaustive) :

➤ **SDOMODE** (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure)

Établissement public de coopération intercommunale qui assure la compétence traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés de plusieurs collectivités territoriales.

Directeur : Frédéric PERSON

Site web : www.sdomode.fr

➤ **ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met à disposition des entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et grand public, ses capacités d'expertise et de conseil et aide au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre.

Site web : www.normandie.ademe.fr

Référent (27) : Dominique POSIADOL, Ingénieur gestion et valorisation des déchets

Référent (14) : Vincent DESGRANGES, Ingénieur gestion et valorisation des déchets

➤ **Conseil départemental de l'Eure**

Assemblée délibérante du département de l'Eure

Responsable projet « prévention des déchets » : Caroline GILBERT

➤ **EMMAUS**

Association d'entraide et d'action sociale.

Directeur local : Alain FOLATRE / Vice-Directrice locale : Ginette LELION

Site web : www.emmaus-pont-audemer.e-monsite.com

➤ **JSF** (Jeunes Séniors Familles)

Foyer d'initiatives porté par les habitants associés et appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre des projets de développement social.

Directeur : Gharib LAAÏFAT

Site web : www.jsfhonfleur.fr

➤ **Secours catholique**

Association bénévole agissant pour faire reculer la pauvreté et les inégalités dans la société.

Directrice à Beuzeville : Yvette FERET

Site web : www.secours-catholique.org

➤ **ETRE & BOULOT**

Association locale qui a pour but d'élaborer, de conduire, et de gérer toute action ayant un objectif d'insertion sociale et professionnelle et/ou de formation.

Directeur : Pierre LEVALLOIS

Site web : www.etroitboulot.org

➤ **Centre Hospitalier de la Côte Fleurie**

Établissement médical basé à Cricquebœuf. Le centre hospitalier compte également 2 EHPAD et 1 Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Directeur : Yannig JEZEQUEL

Site web : www.ch-cotefleurie.com

➤ EHPAD Les Franches Terres

EHPAD situé à Beuzeville. Il contient 65 places d'hébergement médicalisé et 3 places d'hébergement temporaire.

Directeur : Mr ANQUETIL

Site web : www.lesfranchesterres.fr

➤ ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

Etablissement médico-social qui a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés qui ne peuvent pas travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée ou exercer une activité professionnelle indépendante.

➤ Camping « Les Bruyères ** »

Etablissement situé à Conteville qui dispose de 63 emplacements et 2 locations et est ouvert d'avril à octobre.

Propriétaires : Mr et Mme DUVIEU

Site web : www.campingfrance.com

➤ Carrefour Market

Supermarché basé à Beuzeville proposant une offre de produits à dominante alimentaire.

Directeur : Mr Gaëtan REBUT

Site web : www.carrefour.fr/magasin/market-beuzeville

➤ Intermarché

Supermarché situé à Equemauville proposant une offre de produits à dominante alimentaire.

Directrice : Mme Séverine FLAMBARD

Site web : www.intermarche.com

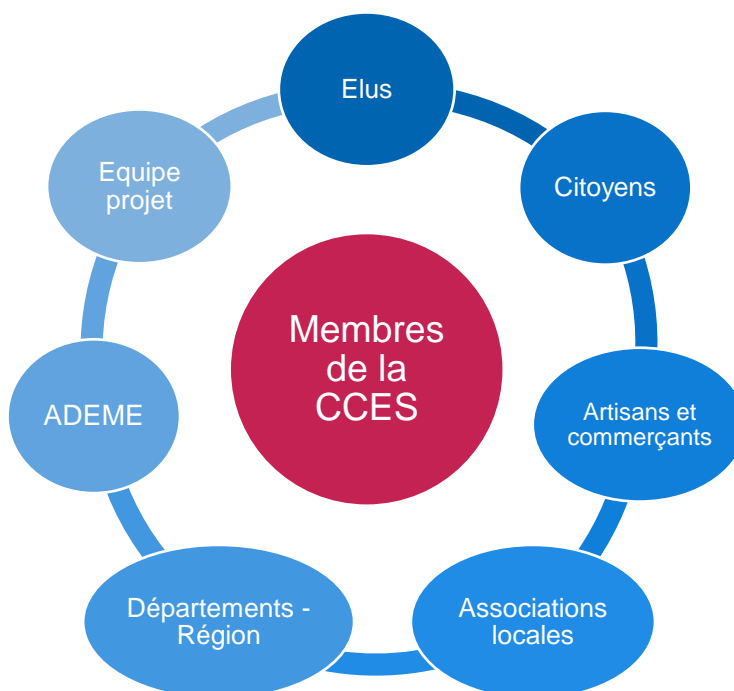
D. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

La constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est imposée par décret. Elle est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- La commission **participe à l'élaboration du programme** en donnant son avis sur le projet ;
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;
- Elle **évalue le programme** tous les 6 ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La composition de la CCES n'est pas définie par la réglementation. A titre indicatif, elle peut être composée des différents acteurs indiqués sur le schéma ci-contre.



II. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A. Organisation du service

Le service public de prévention et de gestion des déchets est en charge de :

- La **collecte** des déchets ménagers et assimilés ;
- La gestion de **déchèterie** ;
- Le transfert et **transport** des déchets collectés jusqu'aux sites de traitement ;
- Le **tri** des déchets recyclables, le **traitement** des autres déchets.

La compétence est organisée différemment sur le territoire : la compétence globale de gestion (collecte et traitement) est assurée par la Collectivité sur la partie Calvadosienne, et la compétence « traitement » est transférée à un syndicat de traitement pour la partie Euroise.

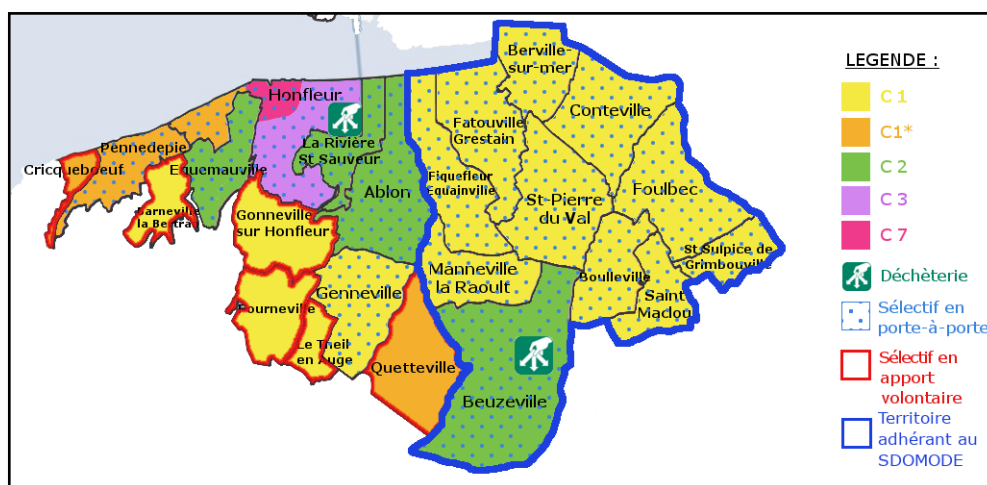
Le tableau suivant présente les modalités de gestion des compétences.

COMPETENCE	PARTIE EUROISE DU TERRITOIRE	PARTIE CALVADOSIENNE DU TERRITOIRE
- Collecte en porte-à-porte	Assurée en régie	Assurée en prestation de service
- Gestion de la déchèterie - Collecte des points d'apport volontaire - Transfert - Transport - Traitement	Déleguée au SDOMODE	

Les collectes sont organisées comme suit :

Déchets collectés	Modalités de collecte	Type de traitement
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Porte-à-porte	Incinération ou enfouissement
Emballages ménagers recyclables	Porte-à-porte et/ou apport volontaire (selon secteur)	Centre de tri puis recyclage
Emballages en verre	Apport volontaire	Recyclage
Textiles usagés	Apport volontaire	Réutilisation ou valorisation
Déchets verts	Déchèterie ou porte-à-porte (selon secteur)	Compostage
Encombrants	Déchèterie ou porte-à-porte	Valorisation ou enfouissement
Autres déchets (ferraille, bois, gravats, cartons, déchets électroniques...)	Déchèterie	Valorisation ou enfouissement
Cartons et verres des commerçants de la zone hyper-touristique	Porte-à-porte	Recyclage

La carte suivante représente les différentes fréquences de collectes des OMR : de 1 (C1) à 7 fois par semaine (C7), selon les communes. Le territoire est équipé de 2 déchèteries auxquelles les administrés ont accès, situées sur les communes de Honfleur et Beuzeville.



B. Financement du service

Le financement de l'élimination des déchets est assuré principalement par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, prélevée par les services fiscaux auprès des contribuables en appliquant le taux voté par la collectivité, sur la valeur du foncier bâti des bâtiments redevables.

Trois autres modes de financement sont assurés :

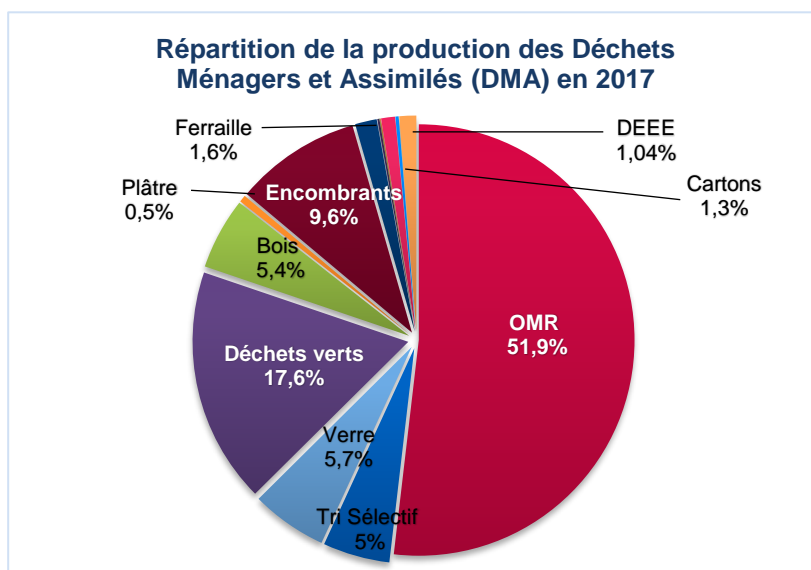
- ✓ la **refacturation des apports des professionnels en déchetterie** ;
- ✓ la **redevance spéciale** (appliquée sur la partie Calvadosienne du territoire) : elle correspond au paiement de la prestation de collecte et de traitement des déchets effectuée par la collectivité pour les producteurs non ménagers (professionnels) ;
- ✓ la **redevance camping** : elle correspond au paiement de la prestation de collecte et de traitement des déchets effectuée par la collectivité pour les campings qui ne sont pas assujettis à la redevance spéciale.
- ✓

C. Production de déchets

La production moyenne de déchets ménagers et assimilés en 2017 est de **712 kg/an/habitant**.

Au regard des différents types de déchets produits, dont la répartition est illustrée ci-contre, il apparaît que les principaux flux sont :

- Les **ordures ménagères résiduelles** ;
- Les **végétaux** ;
- Les **encombrants**.



D. Caractérisation des ordures ménagères

Une caractérisation des ordures ménagères consiste à trier minutieusement le contenu des poubelles de déchets résiduels. Cela permet d'évaluer les gisements théoriquement évitables (gaspillage alimentaire, compostage à domicile...) et valorisables (papier, emballages, verre, textiles...) présents au sein des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

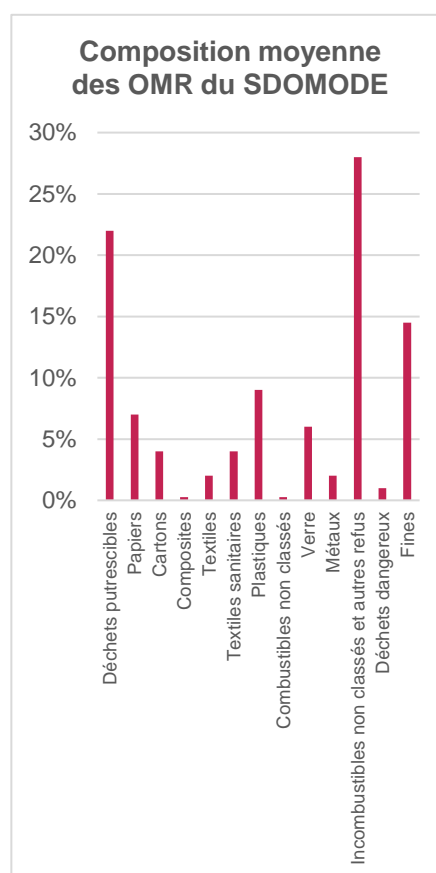
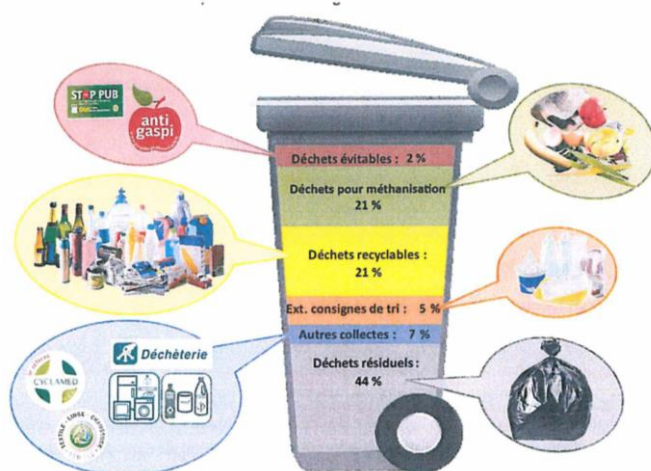
➤ Sur la partie Euroise du territoire

Le SDOMODE a réalisé un échantillonnage d'OMr, en suivant la méthode nationale de caractérisation élaborée par l'ADEME : le MODECOM (MéthODE DE Caractérisation des Ordures Ménagères). La grille de tri se décompose en 13 catégories de déchets :

Catégories	Sous-catégories
Déchets putrescibles	Déchets alimentaires, reste de cuisine et de repas, produits alimentaires non consommés, déchets de jardin
Papiers	Tous les papiers
Cartons	Tous les cartons
Composites	Composites ELA, DEEE, PAM
Textiles	Textiles
Textiles sanitaires	Serviettes en papier, essuie tout...souillés
Plastiques	Plastiques rigides et souple recyclables, extension des consignes de tri, plastiques non-emballages jouet, cintre, paillason, emballage non recyclables
Combustibles non classés	Bois
Verre	Emballages en verre recyclables
Métaux	Emballages acier et aluminium
Incombustibles non classés et autres refus	Vase, verre à boire, vitre, miroir, plâtre, gravats, encombrants, couches culottes, cuir, caoutchouc, déjection
Déchets dangereux	Produits chimiques, médicaments, tubes et ampoules, piles, batteries
Fines	Fines

La campagne de caractérisation s'est déroulée en avril 2018 au CETRAVAL (Centre de TRAIement et de VALorisation Energétique). Plusieurs échantillons ont été réalisés sur l'ensemble de son territoire. La quantité collectée est d'environ 500 kg par échantillon.

La figure ci-dessous présente la répartition moyenne des différentes catégories de déchets, pour l'ensemble des caractérisations effectuées.



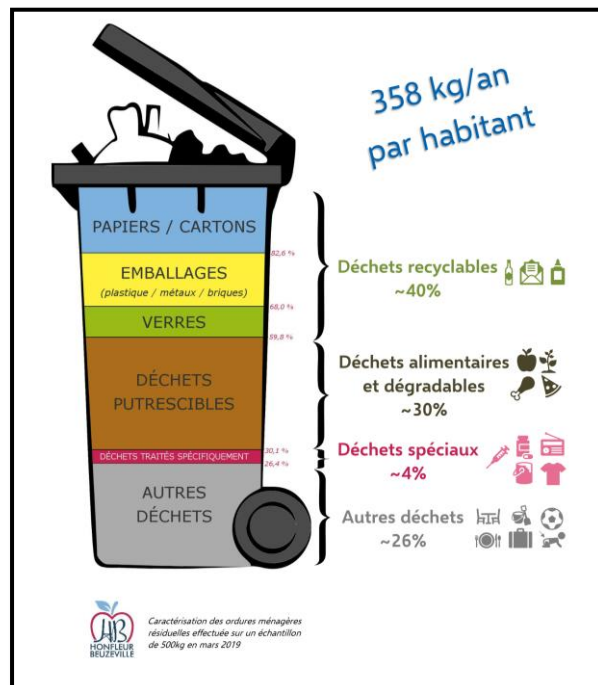
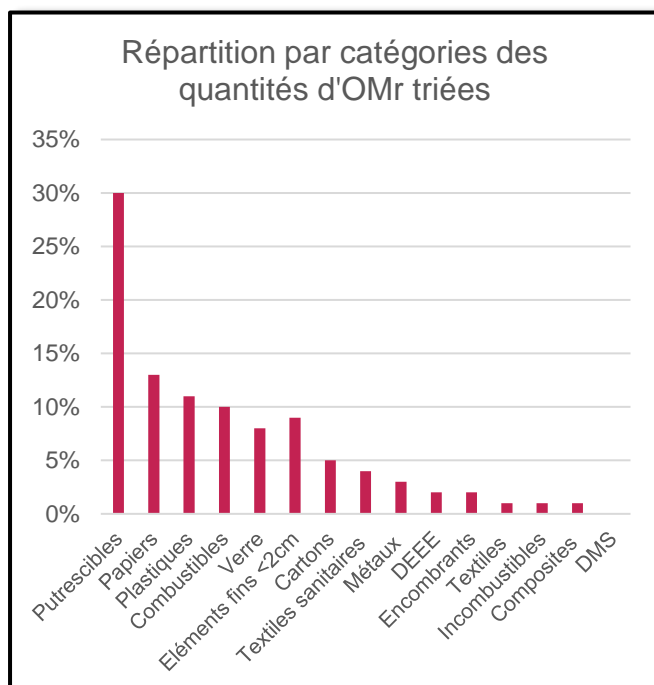
➤ Sur la partie Calvadosienne du territoire

La caractérisation des OMR s'est déroulée en mars 2019. Le critère d'échantillonnage retenu pour la caractérisation des OMR est la typologie d'habitat urbain. La quantité collectée est de 500 kg environ.

La grille de tri du MODECOM se décompose en 14 catégories :

Catégories	Sous-catégories
Déchets putrescibles	Déchets alimentaires, reste de cuisine et de repas, produits alimentaires non consommés, déchets de jardin
Papiers	Tous les papiers
Cartons	Tous les cartons
Composites	Composites ELA
Textiles	Textiles
Textiles sanitaires	Serviettes en papier, essuie tout...souillés
Plastiques	Plastiques rigides et souple recyclables, extension des consignes de tri, plastiques non-emballages jouet, cintre, paillasson, emballage non recyclables
Combustibles	Bois
Verre	Emballages en verre recyclables
Métaux	Emballages acier et aluminium
DEEE	Déchets d'équipement électrique et électronique
Incombustibles non classés et autres refus	Vase, verre à boire, vitre, miroir, plâtre, gravats, encombrants, couches culottes, cuir, caoutchouc, déjection
DMS	Produits chimiques, médicaments, tubes et ampoules, piles, batteries
Fines	Fines

Les résultats de la caractérisation sont présentés dans les schémas ci-dessous :



E. Actions de prévention existantes

Plusieurs actions de prévention sont menées depuis plusieurs années par la Collectivité, dont les suivantes :

- ✓ Action de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire
- ✓ Action de promotion du compostage
- ✓ Exposition sur le recyclage
- ✓ Action de sensibilisation auprès des établissements scolaires.



F. Cohérence avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. Il s'agit d'un document introduit par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LETCV) à l'article L.229-26 du code de l'environnement.

L'élaboration de PCAET fait partie de l'ensemble des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables et de récupération, d'amélioration de la qualité de l'air et enfin d'adaptation au changement climatique. Ces projets s'articulent autour des volets suivants :

- ✓ La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- ✓ L'adaptation au changement climatique ;
- ✓ La sobriété énergétique ;
- ✓ La qualité de l'air ;
- ✓ Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel qui s'applique à une échelle intercommunale, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

A ce titre, le présent PLPDMA sera intégré dans l'élaboration du futur PCAET de Honfleur-Beuzeville. En effet, selon le Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets (CNIID), les déchets seraient responsables de 3% des émissions totales de GES françaises. Ce chiffre prend en compte uniquement les émissions liées au traitement, mais lorsqu'ils se trouvent dans la poubelle, ces déchets ont déjà participé à émettre des GES à travers l'extraction de leurs matières premières, leur production, leur transport et leurs emballages. Il apparaît alors nécessaire de réduire la production de déchets à la source. Le PLPDMA trouve ainsi naturellement sa place au sein du volet « réduction des émissions de GES » du PCAET en œuvrant à limiter la production de déchets sur le territoire.

L'élaboration du PCAET a commencé en septembre 2019 et devrait être voté courant 2021.

III. OBJECTIFS & PROGRAMME D' ACTIONS

A. Présentation du programme

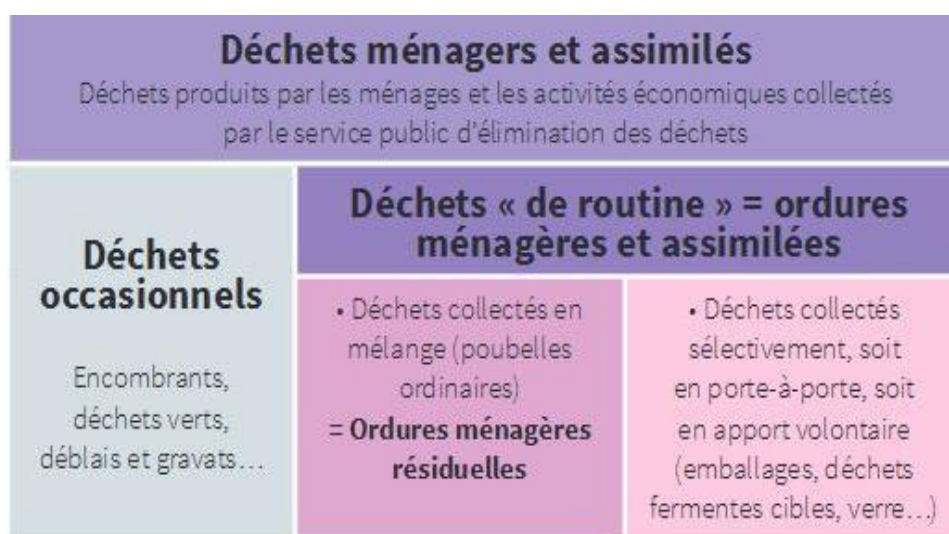
Depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'environnement, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire. Il consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets, définis à l'issue du diagnostic du territoire.

Il doit être compatible avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Une fois élaboré par l'équipe projet et la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), il doit être adopté par le conseil communautaire puis mis à disposition du public. Il fera l'objet d'un **bilan annuel soumis à la CCES**.

Ce programme concerne les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), qui comprennent :

- Les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : *poubelles ordinaires des ménages* ;
- Les **déchets recyclables** : *corps creux, corps plats, verres, cartons* ;
- Les **déchets produits occasionnellement** par les ménages : *déchets apportés en déchetterie, déchets verts, encombrants...* ;
- Les déchets **assimilables** à ces 3 catégories, produits par des professionnels.



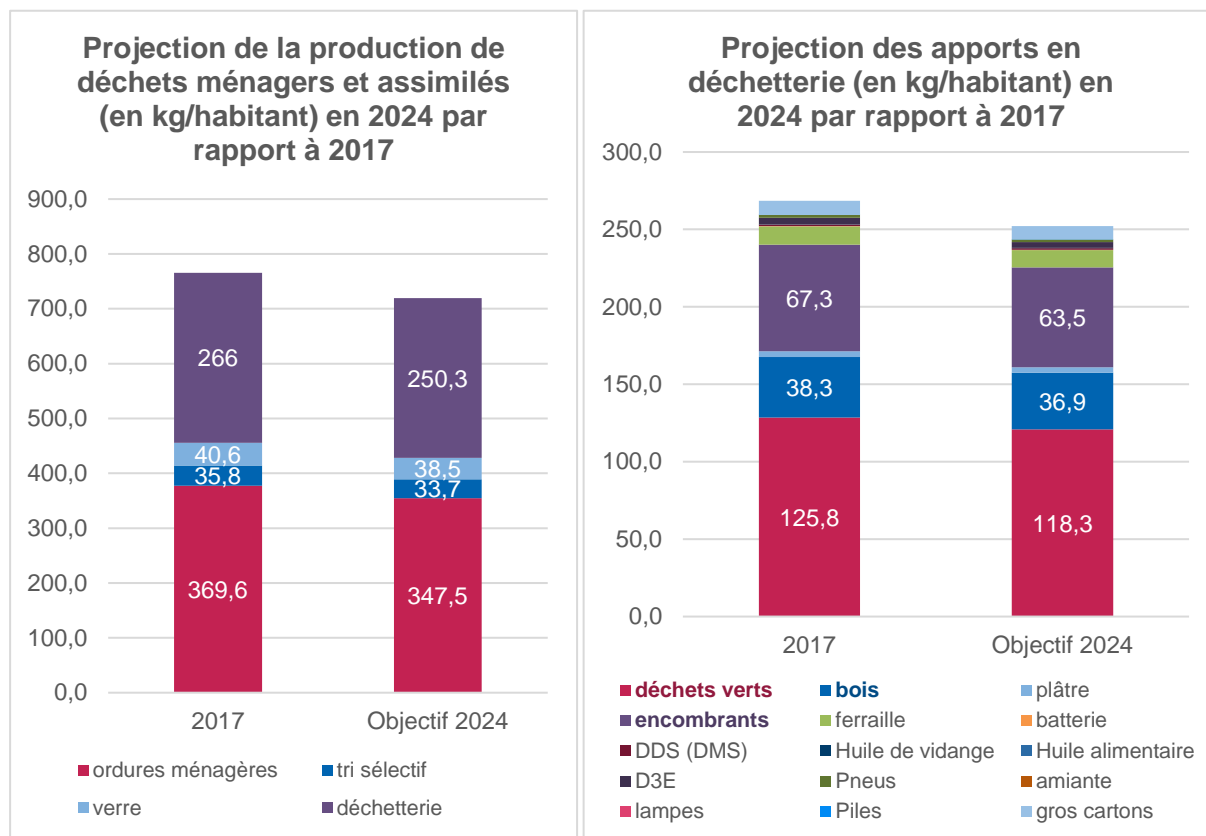
Source : ADEME

B. Objectifs de réduction des déchets

L'objectif national de réduction des DMA est de -10% entre 2010 et 2020 : cela équivaut à une baisse de 1% des déchets par an. Apportée à la période du PLPDMA (6ans), cela correspond donc à une baisse de **6% des DMA** sur la période 2019-2024. Les objectifs pour chacun des principaux flux de déchets sont présentés dans le tableau et les schémas ci-dessous.

Production de déchets (en kg/habitant)	OMR	Tri sélectif	Verre	Déchetterie	TOTAL
2017 (année de référence)	369,6	35,8	40,6	266	712
2024 (objectif)	347,5	33,7	38,5	250,3	670

Les objectifs de réduction d'ici 2024 sont traduits dans les graphiques suivants.



C. Axes d'intervention

Les objectifs de réduction des déchets se déterminent par des axes d'interventions principaux :

➤ **Axes transversaux :**

- Être éco-exemplaire
- Sensibiliser
- Utiliser les instruments économiques

➤ **Axes thématiques :**

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises

D. Objectifs opérationnels des actions

En partant de l'état des lieux, 4 axes thématiques prioritaires, ont été déterminés :

1. **Sensibilisation du public** : Faire prendre conscience à chacun de la nécessité d'agir pour réduire la quantité de déchets produits. Accompagner les usagers au quotidien vers la pratique des éco gestes et aux changements des habitudes.
2. **Réduction de la production de biodéchets et déchets végétaux** : Pratiquer le compostage sous toutes ses formes : de la maison individuelle, au restaurant scolaire en passant par le pied d'immeuble. Introduire la pratique du paillage.
3. **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : Mener des actions en restaurant scolaire ainsi qu'auprès des usagers afin de réduire le gaspillage alimentaire. En effet, celui-ci représente, en moyenne, 20 kg d'aliments/an dont 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, fruits et légumes abîmés et non consommés.
4. **Augmentation de la durée de vie des produits / Développement du réemploi** : Prolonger la vie d'un produit en l'utilisant à nouveau pour le même usage ou pour un autre. Sensibiliser les citoyens au réemploi et à la réutilisation par la réparation ou le relooking et donner une seconde vie aux objets du quotidien.

AXES	Gisements évités	Publics-cibles
1. Sensibilisation du public	Tous	Tout public
2. Réduction de la production de biodéchets et déchets végétaux	Résidus de cuisine Déchets de jardin	Ménages, écoles, collèges Habitat collectif, jardins partagés
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire	Restes de repas	Ménages, restauration collective et commerciale
4. Augmentation de la durée de vie des produits	Bois, DEEE, Encombrants	Ménages

IV. PLAN D' ACTIONS

Chacun des 4 axes prioritaires ainsi déterminés est décomposé en plusieurs actions, dont le détail est présenté sous forme de « **fiches-actions** », dans la partie qui suit.

Les principales actions sont les suivantes :

Axe thématique	Actions
1. Sensibilisation du public	<ul style="list-style-type: none">✓ Sensibiliser les scolaires✓ Sensibiliser au suremballage
2. Réduction de la production de biodéchets et déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none">✓ Promouvoir le compostage individuel✓ Développer le compostage collectif en pied d'immeuble✓ Mettre en place le compostage au sein de la CCPHB✓ Organiser une collecte de sapins de Noël (en vue de leur broyage)
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none">✓ Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire✓ Sensibiliser les scolaires au gaspillage alimentaire
4. Augmentation de la durée de vie des produits	<ul style="list-style-type: none">✓ Déployer le réemploi

Les actions sont présentées avec un calendrier prévisionnel sujet à des réajustements en fonction de l'avancement réel des actions. Il est donné à titre indicatif.

Axe 1 : Sensibilisation du public

Action 1.1 : Sensibiliser les scolaires

Date d'actualisation de la
fiche : 22/06/20

Déchets visés :	Tous les déchets
Cibles :	Scolaires
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	Etablissements scolaires
Potentiel de réduction :	Inconnu

- Action en cours
- Action projetée
- Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaliser des animations pédagogiques auprès des scolaires (diverses thématiques liées à la gestion et la prévention des déchets), en tenant compte du programme scolaire d'éducation au développement durable (EDD).

OBJECTIFS DE L'ACTION

- ✓ Sensibiliser le jeune public sur l'importance des bons gestes de tri
- ✓ Former des éco-élèves en vue de relayer les informations
- ✓ Inciter les établissements à s'engager dans une démarche de développement durable (label E3D : Etablissement en démarche de développement durable)

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduire les tonnages d'OMR collectés
- ✓ Augmenter la qualité et la quantité des déchets recyclables collectés

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Proposer des interventions auprès des établissements scolaires	En Septembre
Répondre aux sollicitations des enseignants	Sur l'année
Réaliser des animations	Sur l'année

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre d'animations réalisées						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	16	10				
Résultat	27					
Indicateur d'impact : Nombre de personnes sensibilisées						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	400	250				
Résultat	754					

Axe 1 : Sensibilisation du public

Action 1.2 : Sensibiliser au suremballage

Déchets visés :	OMR, déchets recyclables
Cibles :	Particuliers
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	Commerçants
Potentiel de réduction :	Inconnu

Date d'actualisation de la fiche : 22/06/20

- Action en cours
- Action projetée
- Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sensibiliser les habitants au suremballage par la mise en place d'un partenariat avec les commerçants qui acceptent les contenants apportés par les clients. L'action consiste à concevoir et fournir un visuel permettant d'identifier rapidement les professionnels concernés.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- ✓ Donner de la visibilité aux actions portées par les acteurs du territoire
- ✓ Amener le consommateur à prendre conscience de sa consommation et son impact sur l'environnement
- ✓ Donner la possibilité aux usagers de réduire leur production d'emballages

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduire les déchets liés au suremballage
- ✓ Inciter les commerçants à pratiquer la vente directe au cabas
- ✓ Sensibiliser la clientèle sur la démarche d'emballages durables

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Recenser les magasins qui pratiquent cette démarche et ceux souhaitant y adhérer	Septembre 2020
Elaborer le visuel	Octobre 2020
Fournir le visuel aux commerçants	Novembre 2020

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Temps consacré à l'action (jours de travail)						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	-	10				
Résultat	-					
Indicateur d'impact : Nombre de commerçants partenaires						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	-	5				
Résultat	-					

Axe 2 : Eviter la production de biodéchets et déchets végétaux

Action 2.1 : Promouvoir le compostage individuel

Déchets visés :	Biodéchets, déchets verts
Cibles :	Particuliers
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	Presse, communes
Potentiel de réduction :	30% des OMR des ménages

Date d'actualisation de la fiche : 22/06/20

- Action en cours
- Action projetée
- Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Promouvoir le compostage auprès des habitants en proposant des composteurs à prix attractifs et en réalisant des animations de sensibilisation.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- ✓ Sensibiliser les habitants sur la production de biodéchets
- ✓ Promouvoir le compostage individuel en vue de son développement

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduire les déchets verts apportés à la déchetterie ou collectés en porte-à-porte
- ✓ Réduire la production d'OMR (part fermentescible)

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Animer des stands pour la promotion du compostage	Mai à juillet
Promouvoir le compostage et le vermicompostage auprès des particuliers (vente de composteur à prix attractif...)	Toute l'année
Préparer l'animation annuelle « Passionnement Jardin »	Avril

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre d'animations réalisées						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	3	1				
Résultat	2					
Indicateur d'impact : Nombre de composteurs vendus						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	120	50				
Résultat	120					

Axe 2 : Eviter la production de biodéchets et déchets végétaux

Action 2.2 : Développer le compostage collectif en pied d'immeuble

Déchets visés :	Biodéchets, déchets verts
Cibles :	Habitat collectif
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	Bailleurs, gardiens, citoyens
Potentiel de réduction :	30% des OMR

Date d'actualisation de la
fiche : 22/06/20

- Action en cours
- Action projetée
- Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Proposer aux usagers d'habitat collectif de valoriser leurs déchets fermentescibles en mettant en place des aires de compostage en pied d'immeuble. Pour faciliter leurs apports, un bio-seau sera fourni à tous les habitants motivés par l'opération. Les composteurs, réalisés par un agent de la collectivité, seront modulables pour les adapter à la configuration des lieux.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- ✓ Proposer aux usagers qui sont en habitat collectif de pouvoir composter en pieds d'immeubles de façon à réduire leurs volumes de déchets fermentescibles
- ✓ Favoriser le lien social et animer la vie de l'immeuble/la résidence.

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Sensibilisation d'un public volontaire
- ✓ Réduction des déchets à collecter
- ✓ Obtention d'un compost utilisable pour un jardin partagé ou autre.

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Demander l'autorisation aux bailleurs pour ce projet	Mars/avril
Fabrication ou achat des composteurs	Avril/mai
Communication pour les habitants (affichage, porte-à-porte)	Mai-juin
Formation sur les techniques du compostage à destination des personnes référentes volontaires	Mai-juin
Installation des composteurs et mise à disposition de matière carbonée (broyat, feuille, branches...)	Mai-juin
Inauguration du composteur collectif	Juin
Suivi de l'action par les agents de la CCPHB	Tout au long de l'année

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre de sites équipés d'un composteur collectif						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	1	1				
Résultat	1					
Indicateur d'impact : Nombre de personnes participantes						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	20	20				
Résultat	~20					

Axe 2 : Eviter la production de biodéchets et déchets végétaux

Action 2.3 : Mettre en place le compostage au sein de la CCPHB

Déchets visés :	Biodéchets
Cibles :	Personnel de la CCPHB
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	/
Potentiel de réduction :	100 kg d'OMR par an

Date d'actualisation de la
fiche : 22/06/20

- Action en cours
- Action projetée
- Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Permettre aux agents de la Collectivité de valoriser leurs déchets fermentescibles (restes de repas, café, thé...) en installant des composteurs sur différents sites (siège, antenne et centre d'accueil « Abordage »), dans une démarche d'éco-exemplarité. Le compost sera proposé au personnel.

OBJECTIF DE L'ACTION

- ✓ Promouvoir le compostage
- ✓ Sensibiliser le personnel et les élus à la démarche

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduction des OMR collectées

ETAPES CLES DE L'ACTION

Étapes du plan d'actions	Période de réalisation
Demande d'accord des propriétaires des sites envisagés pour le dépôt d'un composteur	Fin 2018
Installer des composteurs dans les lieux concernés	Janvier 2019
Information et sensibilisation du personnel	Début 2019
Suivi qualitatif et quantitatif	Tout au long de l'année

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre de sites équipés d'un composteur						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	3	3				
Résultat	2					
Indicateur d'impact : Quantité de biodéchets compostés (kg)						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	100	100				
Résultat	96					

Axe 2 : Eviter la production de biodéchets et déchets végétaux

Action 2.4 : Organiser une collecte de sapins en vue de leur broyage

Déchets visés :	Déchets végétaux
Cibles :	Particuliers
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	Presse, communes
Potentiel de réduction :	5T d'OMR/déchets verts /an

Date d'actualisation de la
fiche : 22/06/20

- Action en cours
- Action projetée
- Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Proposer aux usagers une collecte de proximité de sapins de Noël, en mettant en place des aires de collecte sur plusieurs communes. Les sapins ainsi récupérés seront broyés et le broyat obtenu sera utilisé notamment pour alimenter le(s) composteur(s) collectif(s) mis en place sur le territoire.

OBJECTIF DE L'ACTION

- ✓ Réduire la quantité de sapins retrouvés dans les ordures ménagères ou en déchèterie
- ✓ Obtenir une source de broyat utilisé pour alimenter le(s) composteur(s) collectif(s)
- ✓ Proposer aux usagers une solution de proximité pour leur sapin de Noël

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduire la quantité de déchets verts (voire OMR) à traiter
- ✓ Sensibiliser le public à la valorisation et au compostage

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Organisation de la collecte en régie, en lien avec les mairies (emplacement des points de collecte, dates de ramassage...)	Novembre
Information aux usagers	Décembre/janvier
Organisation du broyage des sapins	Juillet

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre de points de collecte						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	10	20				
Résultat	14					
Indicateur d'impact : Quantité de sapins collectés						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	300	600				
Résultat	502					

Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 3.1 : Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire

Date d'actualisation de la
fiche : 22/06/20

Déchets visés :	Déchets alimentaires
Cibles :	Particuliers
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	Commerces
Potentiel de réduction :	3 kg/an/hab d'OMR

- Action en cours
 Action projetée
 Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Organiser un stand pédagogique sur la thématique du gaspillage alimentaire et distribution de supports de communication sur les marchés ou magasins.

OBJECTIF DE L'ACTION

- ✓ Apprendre les gestes simples pour gaspiller moins
- ✓ Faire prendre conscience au consommateur qu'il peut agir au quotidien, tout en faisant des économies
- ✓ Communiquer sur les outils existants permettant de réduire le gaspillage (ex : application « To good to go » ...)

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduire la quantité de pertes alimentaires contenues dans les OMR.

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Recenser les commerçants volontaires	Toute l'année
Préparer et réaliser les animations en petites, moyennes ou grandes surfaces	Toute l'année (+ semaine européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire)

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre d'actions réalisées sur l'année						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	2	2				
Résultat	7					
Indicateur d'impact : Nombre de personnes sensibilisées						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	50	50				
Résultat estimé	200					

Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 3.2 : Sensibiliser les scolaires au gaspillage alimentaire

Déchets visés :	Déchets alimentaires
Cibles :	Scolaires
Porteurs du Projet :	CCPHB
Partenaires :	Etablissements scolaires, REGAL Normandie
Potentiel de réduction :	1 tonne d'OMR / an

Date d'actualisation de la
fiche : 22/06/20

- Action en cours
- Action projetée
- Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Accompagner les établissements scolaires dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, en partenariat avec le REGAL Normandie, qui organise chaque année un « défi assiettes vides » au sein des établissements à restauration collective.

OBJECTIF DE L'ACTION

- ✓ Sensibiliser les scolaires sur le gaspillage alimentaire au sein de l'établissement
- ✓ Trouver des solutions afin de lutter contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Effectuer des pesées afin de responsabiliser

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduire la quantité de déchets alimentaires (gaspillage cuisine et plateau)

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Recenser les établissements scolaires impliqués dans la démarche ou le souhaitant	Tout au long de l'année
Accompagner les établissements dans leur démarche	Tout au long de l'année
Informar du « défi assiettes vides » lancé par le REGAL Normandie et aider le service de restauration lors des pesées	Mai et octobre
Valoriser les résultats en interne et informer le REGAL des résultats pour un classement des établissements engagés	Fin d'année

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre d'établissements participant						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	2	2				
Résultat	2					
Indicateur d'impact : Nombre d'élèves sensibilisés						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	400	400				
Résultat estimé	400					

Axe 4 : Le développement du réemploi

Action 4.1 : Déployer le réemploi au sein du territoire

Déchets visés :	Bois, encombrants, DEEE, textiles	<i>Date d'actualisation de la fiche : 22/06/20</i>
Cibles :	Particuliers, artisans	
Porteurs du Projet :	CCPHB	
Partenaires :	Associations locales (Emmaüs, Être & boulot)	
Potentiel de réduction :	Inconnu	
		<input type="checkbox"/> Action en cours
		<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée
		<input type="checkbox"/> Action réalisée

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sensibiliser les usagers, en les mettant notamment en relation avec les associations du territoire œuvrant pour la restauration des objets. Intégrer un espace dédié au réemploi dans le cadre du projet de nouvelle déchetterie. Réaliser un annuaire du réemploi sur le territoire de la CCPHB.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- ✓ Promouvoir le réemploi des objets destinés à être jetés
- ✓ Faire connaître les moyens de réemploi et de réutilisation
- ✓ Etablir des partenariats avec des associations ou professionnels

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Réduire les tonnages apportés en déchetterie (bois, encombrants, DEEE ...)

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes du plan d'actions	Période de réalisation
Informers les particuliers sur la présence de la benne à mobilier à la déchetterie de Beuzeville	Tout au long de l'année
Recenser les associations et/ou professionnels intéressés par la démarche	Fin 2020
Créer un annuaire du réemploi sur le site de la CCPHB	Courant 2021

INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'IMPACT

Indicateur d'activité : Nombre de sites recensés, dédiés au réemploi						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	-	1				
Résultat	-					
Indicateur d'impact : Tonnage évité						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	-	10				
Résultat estimé	-					

ACRONYMES

- ✓ ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- ✓ CCES : Commission de Consultation d'Elaboration et de Suivi
- ✓ CCPHB : Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville
- ✓ CETRAVAL : CEntre de TRAiement et de VALorisation énergétique
- ✓ CNIID : Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets
- ✓ DEEE : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques
- ✓ DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ou DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : Déchets ménagers de produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement : solvants, peintures, détergents, pesticides, acides...
- ✓ DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : Déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public
- ✓ EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- ✓ ELA : Emballages Liquides Alimentaires
- ✓ GES : Gaz à Effet de Serre
- ✓ MODECOM : MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères
- ✓ OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) : Déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public, en dehors des apports en déchèterie
- ✓ OMR (Ordures Ménagères Résiduelle) : Part de déchets qui reste après les collectes sélectives
- ✓ PAM : Petits Appareils Electroménagers
- ✓ PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
- ✓ PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- ✓ PNPD : Programme National de Prévention des Déchets
- ✓ PRPGD : Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- ✓ SDOMODE : Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DEFINITIONS

- ✓ COLLECTE : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou en installation de stockage des déchets.
- ✓ COLLECTE SELECTIVE : Collecte de déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (tri sélectif, déchets verts, encombrants...)
- ✓ CORPS CREUX : Famille de déchets ménagers recyclables constituée d'emballages en plastique, acier, aluminium et de briques alimentaires
- ✓ CORPS PLATS : Famille de déchets ménagers recyclable constituée des journaux, magazines, papiers, cartons (déchets fibreux)
- ✓ DECHETS MENAGERS : Ordures ménagères produites par les ménages
- ✓ ENCOMBRANTS : Déchets volumineux ne pouvant pas entrer dans un coffre de voiture.
- ✓ TRI SELECTIF : Comprend l'ensemble des emballages ménagers recyclables : corps creux (emballages en plastique et en métal) et corps plats (fibreux)